

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») d'Arianne Phosphate Inc. (la « Société ») se tiendra uniquement par voie de communication à distance, plutôt qu'en personne, le 9 décembre 2020 à 10h (heure de l'Est), aux fins suivantes :

- 1) recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
- 2) élire les administrateurs de la Société pour l'année suivante;
- 3) nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeurs de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- 4) d'examiner, et si jugé approprié, d'adopter une résolution pour ratifier, confirmer et approuver le régime d'options d'achat d'actions à nombre variable; et
- 5) traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés auront le droit de participer et de voter à l'assemblée. Les actionnaires non-inscrits peuvent y assister mais n'ont pas le droit de voter.

Vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et d'y voter si vous êtes un actionnaire de la Société à la fermeture des bureaux le 4 novembre 2020. La circulaire (la « circulaire ») de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe donne des renseignements additionnels sur les questions devant être traitées à l'assemblée et elle est réputée faire partie intégrante du présent avis.

En raison de l'impact sur la santé publique de la pandémie de coronavirus, également connu sous le nom de COVID-19, et pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité de notre communauté, des actionnaires, des employés et des autres parties prenantes, la Société organise une réunion virtuelle des actionnaires de la Société. **Les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'assemblée.** Au lieu de cela, les actionnaires inscrits (tels que définis dans la circulaire ci-jointe sous la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir et révocation des procurations ») et les mandataires dûment nommés peuvent virtuellement assister, participer, voter ou poser des questions à l'assemblée virtuelle en ligne en s'inscrivant à l'adresse suivante lien:

Saguenay (Québec), le 4 novembre 2020

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

(s) Andrew Malashewsky

Andrew Malashewsky

Chef de la direction financière

INSCRIPTION ET PROCESSUS DE CONNEXION

Pour assister à l'assemblée veuillez-vous inscrire en utilisant le lien :

<https://ca1se.voxco.com/SE/?st=imZLd8veiGjEdsRAHLAzbYkoWiqMNHkAVZKbjrCMp3I%3D>

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation incluant des instructions d'accès.

Afin d'assurer le bon déroulement du processus, la Société demande aux participants inscrits de se connecter avant 9 h 45 (heure de l'Est) le 9 décembre 2020.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés seront invités à s'identifier avant le début de l'Assemblée. Vous pouvez également contacter la Société à info@arianne-inc.com pour plus d'informations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION INVITE CHAQUE ACTIONNAIRE À ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE. SI VOUS NE POUVEZ ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE, VOUS POUVEZ Y ÊTRE REPRÉSENTÉ PAR UN FONDÉ DE POUVOIR. IL N'EST PAS NÉCESSAIRE QUE CE FONDÉ DE POUVOIR SOIT ACTIONNAIRE POUR AGIR EN CETTE QUALITÉ.

UN FORMULAIRE DE PROCURATION EST JOINT AUX PRÉSENTES ET VOUS VOUDREZ ? BIEN LE REMPLIR, LE DATER, LE SIGNER ET NOUS LE RETOURNER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS AVANT 5:00 PM (HEURE DE L'EST) LE 7 DÉCEMBRE 2020. LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS SERONT EXERCÉS CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS FIGURANT SUR LE FORMULAIRE DE PROCURATION.